



La camera rétinienne à optique adaptative rtx1™ d'Imagine Eyes reçoit le marquage CE

Orsay France et Milan Italie le 7 septembre 2012 – Imagine Eyes, pionnier dans l'imagerie de la rétine au niveau cellulaire, est fière d'annoncer que sa caméra rétinienne à optique adaptative rtx1™ a reçu le marquage CE pour être commercialisée à travers l'Union Européenne.

« C'est un événement important puisque c'est la première fois qu'un instrument spécifiquement conçu pour l'imagerie de la rétine à un niveau cellulaire reçoit le marquage CE pour une utilisation clinique par des ophtalmologues au sein de la Communauté Européenne » explique Nicolas Château, DG d'Imagine Eyes. «Le rtx1 peut permettre à des médecins européens de visualiser les rétines de leurs patients avec un niveau de détail encore jamais atteint en clinique. Ils pourront ainsi observer beaucoup de structures cellulaires et micro vasculaires qui peuvent être affectées par des maladies qui menacent la vision de millions de personnes chaque année. »

Imagine Eyes a présenté le rtx1 au salon de l'ESCRS/Euretina à Milan, du 7 au 11 septembre 2012. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.imagine-eyes.com ou contactez Mark Zacharria au +33 (0) 1 64 86 15 66.

#####

A propos d'Imagine Eyes – Imagine Eyes développe des instruments qui analysent l'œil à l'échelle microscopique. Conçus à partir d'une technologie révolutionnaire, l'optique adaptative, ses produits permettent l'imagerie rétinienne au niveau cellulaire, la mesure précise des erreurs de réfraction de l'œil, ainsi que la simulation visuelle. Fondée en 2003 à Orsay, France par des spécialistes de l'industrie photonique et ophtalmique, la société est certifiée ISO 9001 et 13485. Elle maintient sa position de leader technologique grâce à son programme de R&D, son large portefeuille de brevets et la vente de produits d'avant-garde rapidement adoptés par ses clients.

Notice importante – Le rtx1 est disponible en tant que dispositif d'investigation en dehors de la Communauté Européenne selon les réglementations locales en vigueur.